

## **Compte-rendu de la séance du Conseil municipal**

**du Vendredi 29 Avril 2011**

**La séance est ouverte à 21h00.**

**Présents** : Roger DERANQUE, Maire.  
Françoise ARAMAND, 1<sup>ère</sup> Adjointe. Jean-Yves RIOU, 2<sup>ème</sup> Adjoint.  
Nicole BABAU, 3<sup>ème</sup> Adjointe.  
Conseillers municipaux : Arielle BARBE, Thierry BENOIT, Gérard BLANQUER,  
Colette BONO, Claude CANNONE, Etienne MOUSSIER, Laëtitia POIDRAS,  
Anne-Cécile REUS, Stéphane ROURE, Régis VALENTIN.

**Absents** : Claudie BLANC  
Fat LAKEHAL  
Marius RISBOURG  
Claude REUSA  
Florence PELLEN

**Pouvoirs** : Florence PELLEN à Thierry BENOIT  
Claudie BLANC à Françoise ARAMAND  
Fat LAKEHAL à Roger DERANQUE  
Marius RISBOURG à Etienne MOUSSIER

**Secrétaire de séance** : Colette BONO

A l'ouverture, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 1er avril 2011.

Le Maire informe les membres que le dossier concernant l'approbation de la convention de mise à disposition de Monsieur DAVO Christopher à la commune de Vaugines est retiré de l'ordre du jour et qu'un nouveau dossier est rajouté concernant la convention de mise à disposition d'un véhicule à la commune de Vaugines.

Le Maire demande à Jean-Yves RIOU, Adjoint, de présenter les questions inscrites à l'ordre du jour relatives aux finances.

### **Octroi des subventions aux associations**

Il est précisé que la Commission des Finances s'est réunie et a examiné les demandes à partir des dossiers présentés par les associations.

Elle propose d'allouer les sommes suivantes au titre de l'année 2011 :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>€</b>
1, 2, 3 Couleurs	300
Ass. des Commerçants	2500
Les Amis de l'Orgue	800
3 <sup>ème</sup> Age	100
Banzaï Moto Club	100
Ass. de Gymnastique Volontaire et Artistique Cucuronnaise	1000
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1450
Anciens Combattants	300
Centre Culturel Cucuron-Vaugines	2500
Coopérative Scolaire	2100
Club Omnisports Cadenet-Cucuron	5500
Batucalub	100
Oasis en Luberon	1000
Office de Tourisme	6000
Office de Tourisme (Subvention exceptionnelle)	2000
Sté de Chasse La Vigilante	1850
Ocre Jaune	100
Vélo-Club du Mourre Negre	500
La Navette	2000
Dance Folie Animation	200
Groupement de Développement Agricole du Sud-Luberon	100
La Bonne Cucuronnade	150
Le Noble Age	150
Les Casse-Cou	270
<b>Total</b>	<b>31070</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations suivant votes ci-dessous :

- Office de Tourisme, Vélo-Club du Mourre Nègre

ABSTENTION : 1 = Jean-Yves RIOU

POUR : 13 + 4 procurations = **17**

- La Navette

ABSTENTION : 1 = Anne-Cécile REUS

POUR : 13 + 4 procurations = **17**

- Banzaï Moto Club

ABSTENTIONS : 2 = Etienne MOUSSIER, Régis VALENTIN

POUR : 12 + 4 procurations = **16**

- Autres Associations

POUR : 14 + 4 procurations = **18**

## Approbation du Compte de Gestion 2010

Le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver le Compte de Gestion dressé par le Percepteur pour l'année 2010 et dont les résultats sont conformes au Compte Administratif 2010 et qui fait apparaître au niveau du résultat d'exécution du budget :

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2009</b>	<b>Part affectée à l'investissement en 2010</b>	<b>Résultat de l'exercice 2010</b>	<b>Résultat de clôture 2010</b>
<b>Investissement</b>	267 113,52	0	- 394 459 ,15	-127 345,63
<b>Fonctionnement</b>	391 839,29	190 000,00	204 461,00	406 300,29
<b>TOTAL</b>	658 952,81	190 000,00	-189 998,15	278 954,66

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** d'approuver le Compte de Gestion 2010.

## Vote du Compte Administratif 2010

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président », le Maire propose aux membres du Conseil de désigner comme Président Jean-Yves RIOU, Adjoint chargé des Finances.

Accord unanime.

Après avoir décrit la nature du Compte Administratif et du Compte de Gestion, le Président de séance présente par chapitre, en sections de fonctionnement et d'investissement, les réalisations de l'année 2010.

<b>FONCTIONNEMENT 2010</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Dépenses à caractère général	352 176,54	Atténuation de charges	42 816,78
Dépenses de personnel	534 846,57	Produits des services	46 976,15
Autres charges de gestion courante	208 033,16	Impôts et taxes	826 319,33
Charges financières	20 257,56	Dotations, subv.	380 529,31
Charges exceptionnelles	60 153,00	Autres produits de Gestion courante	34 437,00
Amortissements	7 364 94	Produits financiers	0
		Produits except.	2 872,60

		Opérations d'ordre de transfert entre sections.	53 341,60
<b>TOTAL</b>	<b>1 182 831,77</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 387 292,77</b>

<b>INVESTISSEMENT 2010</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Dépenses d'équipement	1 140 818,26	Subventions d'investissement	97 841,05
Emprunt et dettes assimilées	42 150,28	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 341,60	Dépôts et cautionnements reçus	277,00
		Dotations, fonds divers	140 156,00
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 576,94
		Excédent de fonctionnement	190 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 236 310,14</b>	<b>TOTAL</b>	<b>841 850,99</b>

Le Compte Administratif 2010 permet donc de dégager les résultats suivants :

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2009</b>	<b>Part affectée à l'investissement en 2010</b>	<b>Résultat de l'exercice 2010</b>	<b>Résultat de clôture 2010</b>
<b>Investissement</b>	267 113,52	0	-394 459,15	-127 345,63
<b>Fonctionnement</b>	391 839,29	190 000,00	204 461,00	406 300,29
<b>TOTAL</b>	<b>658 952,81</b>	<b>190 000,00</b>	<b>-189 998,15</b>	<b>278 954,66</b>

Le Président propose aux membres du Conseil de procéder au vote. Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'approuver le Compte Administratif 2010.

### Fixation des taux d'imposition locale

Les taux d'imposition 2011, excepté celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, vont varier **dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale** qui a généré des transferts de la fiscalité départementale et régionale au profit des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). D'autre part, apparaît la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), l'une des deux composantes de la Contribution Economique Territoriale (CET) qui a remplacé la Taxe Professionnelle. Ainsi, **et sans que la commune ne procède à aucune augmentation**, les taux vont évoluer comme suit :

TAXES	2010	2011
Habitation	9,50 %	17,33 %
Foncier bâti	11,40 %	11,40 %
Foncier non bâti	40,24 %	42,19 %
Cotisation Foncière des Entreprises	-	33,25 %

Le Maire propose donc de voter ces taux au titre de l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**VOTE** pour l'année 2011 les taux tels qu'énoncés ci-dessus.

### Vote du Budget Primitif 2011

La maquette budgétaire qui est présentée aux élus tient compte des taux d'imposition précédemment votés et propose d'affecter les résultats 2010 de façon à financer en partie les investissements programmés sur 2011 et à conserver un fonds de roulement en fonctionnement. Elle reprend également les dépenses d'investissement votées lors de la séance du Conseil Municipal du 23 Février 2011 conformément à l'article L1612-1 du C.G.C.T.

Ainsi, le montant des deux sections s'élève à :

➤ Section de fonctionnement : **1 723 814,29 €**

➤ Section d'investissement : **2 319 272,18 €**

Elles se décomposent comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT 2011</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Dépenses à caractère général	406 000,00	Atténuation de charges	20 000,00
Dépenses de personnel	553 750,00	Produits des services	43 800,00
Autres charges de gestion courante	219 378,16	Impôts et taxes	985 197,00
Charges financières	23 287,93	Dotations, subventions	393 417,00
Charges exceptionnelles	3 000,00	Autres produits de gestion courante	35 100,00
Amortissements	10 200,00	Produits financiers	0
Virement à la section d'investissement	359 119,20	Produits exceptionnels	0
Atténuation de produits(FNGIR)	149 079,00	Excédent de fonctionnement 2010 reporté	246 300,29
<b>TOTAL</b>	<b>1 723 814,29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 723 814,29</b>

<b>INVESTISSEMENT 2011</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Restes à réaliser 2010	1 069 699,93	Restes à réaliser 2010	219 939,96
Dépenses d'équipement	1 090 000,00	Subventions d'investissement	523 413,02
Emprunt et dettes assimilées	32 226,62	Emprunts et dettes assimilées	790 000,00
Résultat antérieur négatif sur investissements reporté	127 345,63	Produits de cession	66 600,00
		Dotations, fonds divers et réserves	190 000,00
		Excédent de fonctionnement	160 000,00

		Virement de la section de fonctionnement	359 119,20
		Amortissements	10 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 319 272,18</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 319 272,18</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**VOTE** le Budget Primitif tel qu'exposé ci-dessus.

### **Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2010**

Le Maire propose d'affecter sur le Budget Primitif 2011 les résultats de clôture de la manière suivante:

#### **En recettes d'investissement :**

Affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement c/1068 : 160 000,00

#### **En dépenses d'investissement :**

Affectation du résultat négatif de clôture de l'exercice 2010 c/001 : -127 345,63

#### **En recettes de fonctionnement :**

Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement c/002 : 246 300,29

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**DECIDE** d'affecter les résultats de clôture 2010 tel qu'exposé ci-dessus.

### **Approbation convention de servitude : Commune/ERDF pour l'alimentation électrique du poste de la cave coopérative vinicole**

Par courrier en date des 18 et 28 mars derniers, le bureau d'études Topo/Etudes de Gap missionné par ERDF (Electricité Réseau Distribution France), soumettait à la Commune une convention de servitude concernant le projet de déplacement d'ouvrage HTA du nouveau poste tarif vert privé pour la cave coopérative vinicole.

Ce projet consiste à établir à demeure sur une bande de 0,40m de large sur une longueur de 4m environ, deux canalisations souterraines sur la parcelle cadastrée section A n°798 appartenant à la Commune, en traversée de la voie communale n°6 ainsi que la dépose d'un câble aérien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** le projet de convention à passer avec ERDF, selon stipulations ci-dessus énoncées.

**DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer le document correspondant.

### **Création d'un poste d'adjoint technique**

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Aussi le Maire rappelle aux membres que le service de la Police Rurale compte aujourd'hui un seul agent relevant du régime de la Fonction Publique Territoriale (Frédéric DUBOIS, Garde champêtre) et un agent (Christopher DAVO) en Contrat d'Accompagnement par l'Emploi (CAE).

Christopher DAVO recruté le 14 avril 2009 a vu son contrat renouvelé deux fois 6 mois jusqu'au 13 avril 2010 et une autre fois pour une année en « CAE passerelle ». Ce contrat est arrivé à échéance le 13 Avril 2011 et ne peut donc plus être renouvelé.

En outre, compte tenu d'une part, qu'il s'avère nécessaire d'avoir deux agents permanents pour assurer le bon fonctionnement du service, et que monsieur DAVO a donné entière satisfaction pendant toute la durée dudit contrat, le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire.

De plus, afin d'assurer la continuité du service et respecter la procédure de recrutement soumise à une déclaration de vacance d'emploi jusqu'au 31 mai prochain, il est nécessaire dans un premier temps, de conclure un contrat à durée déterminée établi conformément à l'article 3 de la Loi du 26.01.1984 modifiée pour besoins occasionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet à savoir 26 heures par semaine (l'agent étant également employé par la commune de Vaugines sur la base de 9 heures par semaine) pour exercer les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et la création d'un emploi pour besoins occasionnels. La rémunération sera fixée sur la base de l'indice brut.

**ADOpte** la modification du tableau des effectifs de la Commune.

**AUTORISE** Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment le contrat à durée déterminée jusqu'au 31 mai 2011, compte tenu que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2011.

### **Approbation de la convention de mise à disposition d'un véhicule à la Commune de Vaugines**

Le Maire donne la parole à Jean-Yves RIOU, rapporteur de cette question. Celui-ci expose les conditions de cette convention aux membres du Conseil Municipal.

Ainsi, dans le cadre du recrutement de Monsieur DAVO Christopher en tant qu'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) par les communes de Cucuron et Vaugines, il est nécessaire de mettre à disposition de Vaugines un véhicule à compter du 2 mai prochain et pour le temps hebdomadaire pendant lequel cet agent interviendra sur cette commune.

La commune de Cucuron prendra à sa charge l'entretien, le carburant, l'assurance ainsi que tous les frais et taxes pouvant être liés à la propriété du véhicule. La commune de Vaugines veillera à ce que seul Monsieur DAVO conduise le véhicule de marque CITROEN/C15, immatriculé : 6690 XQ 84.

La commune de Vaugines paiera une redevance forfaitaire sur une base annuelle de 750 € et la présente convention est conclue pour une durée d'un an, jusqu'au 30 avril 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un véhicule à la commune de Vaugines, selon stipulations ci-dessus énoncées.

**DONNE** tout pouvoir au Maire afin de signer tout document relatif à cette affaire.

## Dissolution du Syndicat Intercommunal pour le transport des élèves du canton de Pertuis : abandon de l'actif et du passif du Syndicat à la Commune de la Motte d'Aigues

Le Maire donne lecture du courrier du sous-préfet du 12 avril dernier qui rappelle que le 31 décembre 2009, un arrêté préfectoral prononçait la dissolution du syndicat intercommunal pour le transport des élèves fréquentant les établissements d'enseignement du canton de Pertuis.

En dépit des dispositions précises prises en cette circonstance, et tenant notamment à la répartition de l'actif et du passif, un problème demeure concernant la liquidation et l'affectation de la somme de 1 175,77 € du reste à recouvrer non mentionné dans la délibération du 20 Octobre 2009 portant admission en non valeur.

Ainsi et compte tenu des faibles taux de répartition intervenus, il serait souhaitable d'attribuer les restes à recouvrer à une seule commune, la Motte d'Aigues. Il est à préciser que le solde final de trésorerie dont serait bénéficiaire cette commune s'élève à 517,54 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**ABANDONNE** l'actif et le passif du syndicat au profit de la Commune de la Motte d'Aigues.

**APPROUVE** l'attribution des restes à recouvrer à la Commune de la Motte d'Aigues soit 1175,77 € sachant que le solde final de trésorerie s'élève à 517,54 €.

**DONNE** tout pouvoir au Maire afin de signer tout document relatif à cette affaire.

## Proposition d'avenant n°2 / Mise en valeur du Portail de l'Etang

Par délibération en date du 08 Octobre 2010, le Conseil Municipal décidait de retenir l'entreprise Mariani/Avignon pour la mise en valeur du Portail de l'Etang à hauteur de 151 117,21 € TTC + option de 8006,12 € TTC, soit 159 123,33 € TTC.

Par délibération du 1<sup>er</sup> Avril dernier, l'assemblée délibérante a approuvé un avenant pour des travaux supplémentaires sur le couronnement et les courtines adjacentes portant le nouveau montant du marché à : 195 153,53 € TTC.

A présent, compte tenu qu'il convient de régler le problème concernant les toitures prenant appui sur le rempart, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur un deuxième avenant à hauteur de 12 693,63 € TTC portant le marché global à 207 847,16 € TTC.

En outre, le Conseil Municipal dans sa séance du 1<sup>er</sup> Avril dernier, avait décidé de reporter la décision concernant la réduction de la calade ainsi que l'exécution des travaux de reprise du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de mise en valeur du Portail de l'Etang à hauteur de 12 693,63 € TTC portant le marché global à 207 847,16 € TTC sous réserve d'une négociation financière avec les riverains concernés.

**DECIDE** de supprimer les travaux de mise en œuvre de la calade et de ne pas donner suite aux travaux de reprise du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

## Déclarations d'intention d'aliéner

Les parcelles suivantes ne sont pas préemptées :

Parcelle cadastrée section G n° 294 Lieu dit « Le Village » appartenant à Madame GUINEDOR Catherine.

Parcelle cadastrée section G n° 612 Lieu dit « Le Village » appartenant aux conjoints SIBILLE (voir plan).

## Questions diverses

Le Maire donne lecture d'un moratoire déposé par l'Union des Commerçants et Artisans de Vaucluse (UCAV) concernant les créations et extensions des grandes surfaces dans le département du Vaucluse. Il transmettra le questionnaire aux élus et une décision sera prise ultérieurement.

Ensuite, le Maire rappelle que la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 aura lieu le dimanche 8 mai à 11h00, square du Monuments aux Morts.

Dans le cadre de cette commémoration, une exposition « Des noms pour mémoire en Pays d'Aigues » se tiendra au musée Marc Deydier. L'inauguration de cette exposition se fera ce même jour, à 10h00.

Le Maire informe les membres qu'une enquête a été menée par la Communauté de Communes concernant le portage des repas. Celle-ci doit faire chiffrer le coût des prestations à différents organismes afin de négocier le meilleur rapport qualité/prix et chaque commune traitera ensuite directement avec le prestataire de son choix.

De même, il signale que le conseil communautaire ne s'est pas positionné sur la motion contre l'exploitation du gaz de schiste car les nouvelles techniques seraient moins invasives et rappelle que l'Etat a décidé de suspendre les autorisations correspondantes.

Le Maire donne lecture des remerciements adressés par la famille suite au décès de Monsieur Smaïn Lakehal Bouezza.

Intervention de Régis VALENTIN qui informe le Conseil que le SIVOM Durance Luberon a trouvé l'origine de la fuite d'eau, rue de l'Eglise, en fermant une bouche à clé inutilisée.

Intervention de Laëtitia POIDRAS souhaitant des informations sur le positionnement du Conseil Communautaire au sujet de la réforme de l'intercommunalité.

Le Maire répond que ce dernier n'est pas favorable aux propositions du Préfet à savoir : soit la fusion Luberon Durance/Portes du Luberon, soit la réintégration de la commune de Pertuis sur les deux communautés Portes du Luberon et Luberon Durance (peu probable en raison des investissements engagés par la Communauté du Pays d'Aix sur cette commune), soit Portes du Luberon est réorientée vers une nouvelle communauté qui engloberait Cavailhon, Apt, Gordes, Isle sur Sorgue, etc., ...

**La séance est levée à 00h15.**